Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20191204-19-03-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2019
Affichage : 20/12/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 03 - 015

Délibération n° 4 : Le débat d'orientations budgétaires 2020.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni le 4 décembre 2019 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 7 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Pascale OFFREY (pouvoir donné à Michel ROBIN) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude GIRAUD) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Le budget primitif 2020 devrait être examiné par le conseil d'administration le 28 janvier prochain. Avant cette échéance, un débat d'orientations budgétaires doit être organisé, destiné à échanger sur les enjeux budgétaires à venir. A l'appui de ce débat, un rapport sur les orientations budgétaires 2020 doit être fourni, mentionnant également les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, l'évolution des dépenses et le point sur les effectifs en personnel. En annexe 7 du présent rapport, une information est portée à la connaissance de l'assemblée sur les mesures prises et envisagées en matière de développement durable.

Le rapport d'orientations budgétaires mentionne donc les objectifs à établir pour l'année 2020 (1ère partie), et précise quels sont les éléments de contexte favorables pour réaliser ces objectifs (2ème partie).

Pour appréhender ce dossier, il convient préalablement d'évoquer l'activité opérationnelle du SDIS et de rappeler quels sont les moyens humains et en matériel de l'établissement.

1 – L'activité opérationnelle du SDIS.

Le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers tend à augmenter (+ 14% de 2011 à 2017). L'année 2018 fut exceptionnelle en raison du nombre important d'interventions pour destructions de nids d'hyménoptères (8 300). L'activité 2019 devrait être sensiblement inférieure à celle de 2017.

Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	**Année 2018**	**Année 2019 (estimation)**
48 568	49 422	49 619	54 304	52 820	55 345	**60 050**	**54 000**

Les interventions pour secours à personne - principale activité des SDIS - expliquent cette augmentation (30 888 interventions en 2011, près de 40 000 en 2018) Les interventions diverses – dont celles destinées à détruire les nids d'hyménoptères – diminuent fortement entre 2019 et 2018, en raison de conditions climatiques favorables et grâce aux mesures prises par le conseil d'administration.

Cet accroissement d'activité n'est pas sans conséquence sur les moyens humains et en matériels de l'établissement (entretien des véhicules, carburant, matériels médico-secouristes...). Des problèmes de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires peuvent également émerger dans certains secteurs ruraux du département.

2 – Les moyens humains et matériels de l'établissement.

Le budget de l'établissement – près de 61 M € en section de fonctionnement et 11 M € environ en section d'investissement – permet les moyens humains et en matériels suivants :

🗁 L'établissement compte près de **2 800 sapeurs-pompiers**, dont 80% ayant le statut de sapeurs-pompiers volontaires (ce pourcentage correspondant à la moyenne nationale). En effet, aux côtés d'un effectif théorique de 553 sapeurs-pompiers professionnels, le SDIS a établi un contrat d'engagement avec environ 2 300 sapeurs-pompiers volontaires.

Cet effectif théorique de 553 sapeurs-pompiers professionnel est stable depuis de nombreuses années et ne variera pas en 2020. Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires fluctue quant à lui légèrement d'une année à l'autre, en fonction du nombre de départs (démissions, limite d'âges, mobilités géographiques...) et du nombre d'engagements.

97 agents issus des filières administratives et techniques sont également présents dans les effectifs de l'établissement et affectés dans les services fonctionnels (atelier, magasin, informatique, ressources humaines, finances,...)

🗁 Les sapeurs-pompiers sont positionnés dans les **72 centres d'incendie et de secours** qui permettent un maillage efficace sur tout le département. **Plus d'1 commune du département sur 4 accueille ce service public.**

L'activité de ces centres est coordonnée par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et le centre de traitement de l'appel (CTA). Une carte départementale jointe en annexe 1 indique la localisation de ces structures.

Le SDIS dispose également d'une direction départementale, et d'autres structures à vocation départementale : une école, un atelier, une pharmacie et un magasin.

🗁 Les véhicules sont au nombre de 595 (poids lourds et véhicules de liaison, hors remorques et cellules). Ce chiffre est en diminution par rapport aux premières années de la départementalisation puisqu'une polyvalence des engins a constamment été recherchée (des engins peuvent effectuer maintenant à la fois des missions de lutte contre l'incendie et de secours routier). A noter que le SDIS a décidé d'affecter au moins un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) dans chaque centre d'incendie et de secours afin de répondre au mieux aux missions de secours à personne. Au moins un véhicule de lutte contre l'incendie y est également affecté.

Le SDIS s'est doté également d'un réseau de transport d'information autonome, permettant de transmettre des données radio, informatiques, ainsi que de la téléphonie entre ses différentes structures déconcentrées.

1ère partie – Les priorités budgétaires 2020.

Elles pourraient être de 3 ordres. Dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités territoriales qui financent près de 94% des dépenses de fonctionnement du SDIS, il est proposé pour la deuxième année consécutive de baisser l'ensemble des contributions (1er point). La politique d'investissement de l'établissement public, notamment en matière immobilière, pourrait être toutefois maintenue (2ème point). Enfin, des charges incompressibles devront être prises en compte, notamment celles liées aux rémunérations des personnels et aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires (3ème point).

1er point - La prise en compte des contraintes budgétaires des collectivités territoriales, avec la diminution du montant des contributions.

1 – 1 : Le rappel des principes de financement des SDIS.

Les recettes de fonctionnement des SDIS destinées à financer les dépenses courantes de l'établissement (salaires, indemnités, entretien des matériels..) proviennent presque exclusivement des contributions des collectivités territoriales.

La contribution de chaque commune et groupement de communes est votée par le conseil d'administration du SDIS tandis que celle du département est définie par l'assemblée départementale. A noter que la participation de l'Etat à travers le fonds de compensation de la TVA constitue une recette pour la seule section d'investissement.

1 – 2 : La diminution du montant des contributions communales et intercommunales.

Le SDIS doit donc tenir compte cette année encore des contraintes budgétaires de ses partenaires pour équilibrer son budget. C'est la raison pour laquelle **il est envisagé de diminuer l'ensemble des contributions communales et intercommunales de 0,80%.** Ce sera la 2ème année au cours de laquelle une diminution est votée. Rappelons qu'auparavant ces participations avaient été stabilisées pendant 5 ans et n'avaient pas augmenté.

Le tableau de l'annexe 2 indique le montant des contributions versées au SDIS depuis 2002. Il convient de souligner que le total des participations communales et intercommunales envisagé en 2020 (30,883 M €) est sensiblement identique à celui de 2008 (30,753 M €).

1 – 3 : La diminution du montant de la participation départementale.

Comme en 2019, le département devrait diminuer sa participation financière, mais dans une proportion inférieure à celle du bloc communal et intercommunal **(- 0,70%).**

La contribution 2020 (25,914 M €) devrait être proche de celle votée en 2013 (25,796 M €).

1 – 4 : La synthèse.

Si la proposition de diminution de l'ensemble des contributions est retenue, les participations des collectivités territoriales au budget du SDIS de la Loire s'établiraient à **56 797 126 € en 2020. Elles se situeraient à un niveau sensiblement identique à celui de 2011 (56 800 701 €)**

Le département a financé les principales évolutions budgétaires constatées depuis la départementalisation. Son pourcentage de financement s'établit actuellement à 45,63%, contre 23,41 % en 2002.

2ème point - Le maintien de la politique d'investissement de l'établissement public.

Le SDIS de la Loire a déjà considérablement modernisé ses équipements : casernes, véhicules, matériels de protection des agents, matériels d'intervention, traitement de l'alerte. C'est cet effort qu'il est proposé de continuer, afin de permettre aux sapeurs-pompiers de réaliser au mieux leurs missions de secours auprès de la population.

2 – 1 : La poursuite du programme immobilier.

Le SDIS s'est engagé depuis la réforme de « départementalisation » à rénover son patrimoine immobilier. Plusieurs programmes d'investissement ont été lancés dont un 4ème qui a été voté le 22 mars 2018 et qui devrait couvrir la période 2019 – 2023.

Le budget 2020 devrait donc intégrer le financement des opérations immobilières actuellement à l'étude.

Pour rappel, au terme de ce 4ème programme, **le SDIS aura construit ou restructuré 63 centres d'incendie et de secours, sur un total de 72**. Le tableau de l'annexe 3 détaille ces opérations, en intégrant également les opérations concernant les services centraux (direction départementale, CTA-CODIS, atelier, pharmacie et école départementale). L'investissement dans les bâtiments représentera donc près de 77 M € pour la période 2002 à 2023. Il aura été réalisé sur tous les secteurs géographiques du département.

2 – 2 : La sécurisation des bâtiments.

La sécurisation des bâtiments a été définie comme l'une des priorités de l'établissement en 2019. Elle se traduira notamment par la clôture des installations en milieu urbain et péri-urbain, par l'installation de détecteurs incendie et détecteurs intrusion dans l'ensemble des bâtiments du SDIS (casernes, atelier, magasin, pharmacie interne, direction et école départementales).

Le déploiement de ces moyens – planifié sur les années 2020 et 2021 - s'effectuera avec le concours d'un maître d'œuvre qui sera désigné prochainement.

2 – 3 : La poursuite du renforcement de la sécurité et de l'hygiène pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Le déploiement des nouveaux casques pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires se poursuivra en 2020. Ils seront dorénavant affectés dans les engins incendie et non plus fourni individuellement.

Cette décision permettra de réduire le nombre de casques attribués sur l'ensemble du département. Au-delà de cette optimisation, elle s'accompagnera d'actions nouvelles destinées à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers et à améliorer l'hygiène des tenues et équipements :

✓ Le renforcement de la sécurité : Les nouveaux casques pourront être dotés d'équipement radio intégrés permettant aux sapeurs-pompiers de communiquer en situation d'intervention lors de feux de structure. Ils pourront être également contrôlés périodiquement. Cette double sécurisation n'avait pu être mise en place jusqu'à présent.

✓ L'amélioration de l'hygiène : La dotation de casques par engin s'accompagnera de la fourniture individuelle de coiffes permettant de préserver les conditions d'une bonne hygiène. En plus de cette mesure, l'établissement s'engagera à assurer le nettoyage des vêtements de travail des sapeurs-pompiers avec l'installation des nouveaux équipements dans les casernes : machines à laver et sèche-linge notamment. Ces investissements n'avaient jamais été réalisés jusqu'à présent.

Ainsi, **comme les années précédentes, le montant réservé aux investissements immobiliers, mais également aux investissements consacrés aux véhicules et matériels, pourrait s'établir autour de 9 M €.**

3ème point - La prise en compte de charges incompressibles.

Les charges de personnel représentent dans tous les SDIS de France près de 70 % des dépenses de la section de fonctionnement.

A effectifs constants – ces charges vont enregistrer des progressions mécaniques avec l'effet du glissement - vieillesse – technicité (GVT). Elles intégreront également l'éventuelle majoration des indemnités pour les sapeurs-pompiers volontaires, fixée par arrêté ministériel.

L'évolution mécanique des charges de personnel (+ 203 000 €) devrait donc à elle seule majorer le budget général de 0,40 %. Pour prendre en compte cette donnée sans augmenter les contributions des collectivités territoriales, il conviendra donc de trouver de nouvelles recettes et de diminuer les autres charges de fonctionnement (2ème partie).

2ème partie – Les éléments de contexte favorables.

1er point - La diminution des charges de gestion, hors personnel.

De nombreux postes de dépenses ont déjà diminué ces dernières années grâce à des actions volontaristes du SDIS : énergies, frais de téléphonie, papèterie, frais financiers,...

Pour limiter ses dépenses, **le SDIS de la Loire participe à de nombreuses démarches de mutualisation** avec les SDIS de la région Auvergne Rhône-Alpes qui partagent les mêmes besoins. Des groupements d'achats ont ainsi été mis en place pour l'acquisition de véhicules (ambulances notamment), de matériels d'intervention, de tenues pour les sapeurs-pompiers (casques, vestes,...), de médailles d'ancienneté,... L'établissement est également l'un des coordonnateurs d'un groupement de commande d'énergie dénommé *Uliss* (union logistique inter-service de secours) qui réunit une cinquantaine de SDIS. Ces commandes groupées issues d'un appel d'offres ont permis de générer des gains importants par rapport au tarif réglementé du gaz et de l'électricité.

Par ailleurs, et à l'initiative de leur Président de conseil d'administration, les SDIS de la Loire et de la Haute Loire ont engagé une réflexion pour mutualiser des équipements et des formations de personnels.

A ce sujet, il est important de souligner que la problématique des recherches d'économies budgétaires a été érigée en action du projet d'établissement ces dernières années.

Le budget 2019 du SDIS sera donc construit comme les années précédentes **en limitant au plus les charges de fonctionnement**. Il enregistrera également une baisse significative des crédits affectés à la dotation aux amortissements qui constituent près de 11% des dépenses courantes de l'établissement comme l'indique l'annexe 5 concernant la structure prévisionnelle du budget 2020. Cette diminution de 0,100 M € permettra de couvrir en partie les évolutions de la masse salariale.

2ème point - L'intégration du résultat du compte administratif 2019.

A l'instar de l'année précédente, le budget primitif 2020 intégrera le résultat du compte administratif 2019. Cette procédure permettra d'affecter une partie de l'excédent (1,665 M €) en recettes de la section de fonctionnement, et donc de diminuer le montant des contributions comme indiqué précédemment.

3ème point - L'augmentation des produits de fonctionnement.

Si les contributions des collectivités territoriales restent les principales sources de financement des charges de fonctionnement (94%), le SDIS dispose d'autres produits.

Au regard des derniers comptes administratifs, il est possible d'ajuster à la hausse certains postes de recettes lors de l'établissement du budget primitif 2020 (produit de la vente aux enchères, prestations soumises à facturation...)

Cette catégorie de recettes peut varier d'une année à l'autre en fonction de l'activité opérationnelle effectuée en dehors du département dans le cadre de colonnes de renforts (le coût représenté par ces détachements étant remboursé par l'Etat).

Par ailleurs, une partie de ces recettes provient du remboursement effectué par la Chambre de commerce et d'industrie pour la participation du SDIS au service de sécurité de l'aéroport de Saint Etienne Loire. Cette participation financière, liée à la sollicitation du service, pourrait évoluer en fonction du trafic aérien.

4ème point - Un endettement limité.

Après la décision du conseil d'administration du 20 février 2015 de rembourser par anticipation deux prêts bancaires, le stock de dette a été diminué et il sera limité au 1er janvier 2020 à 2,035 M €. Dans ces conditions, le maintien de la politique d'investissement de l'établissement public mentionnée précédemment est possible sans risquer d'alourdir la dette.

Un état de la dette est joint en annexe 6.

Les principales évolutions budgétaires 2020 de la section de fonctionnement pourraient être les suivantes :

Dépenses : + 140 000 €	Recettes : + 140 000 €
⇩	⇩
Dépenses de personnel et indemnités des sapeurs-pompiers volontaires : **+ 253 000 €**	Contributions : **- 431 734 €**
Dotation aux amortissements : **- 100 000 €**	Reprise de résultat : **+ 495 185 €**
Autres dépenses : **- 13 000 €**	Autres produits de gestion : **+ 76 549 €**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇨ prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2020.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

Après en avoir débattu, le conseil d'administration prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2020.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**21 (dont 7 pouvoirs)**
Abstentions sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Georges ZIEGLER

Annexe 1

Limites géographiques des compagnies et emplacement des CIS, du CODIS, des UTA et de L'Etat Major

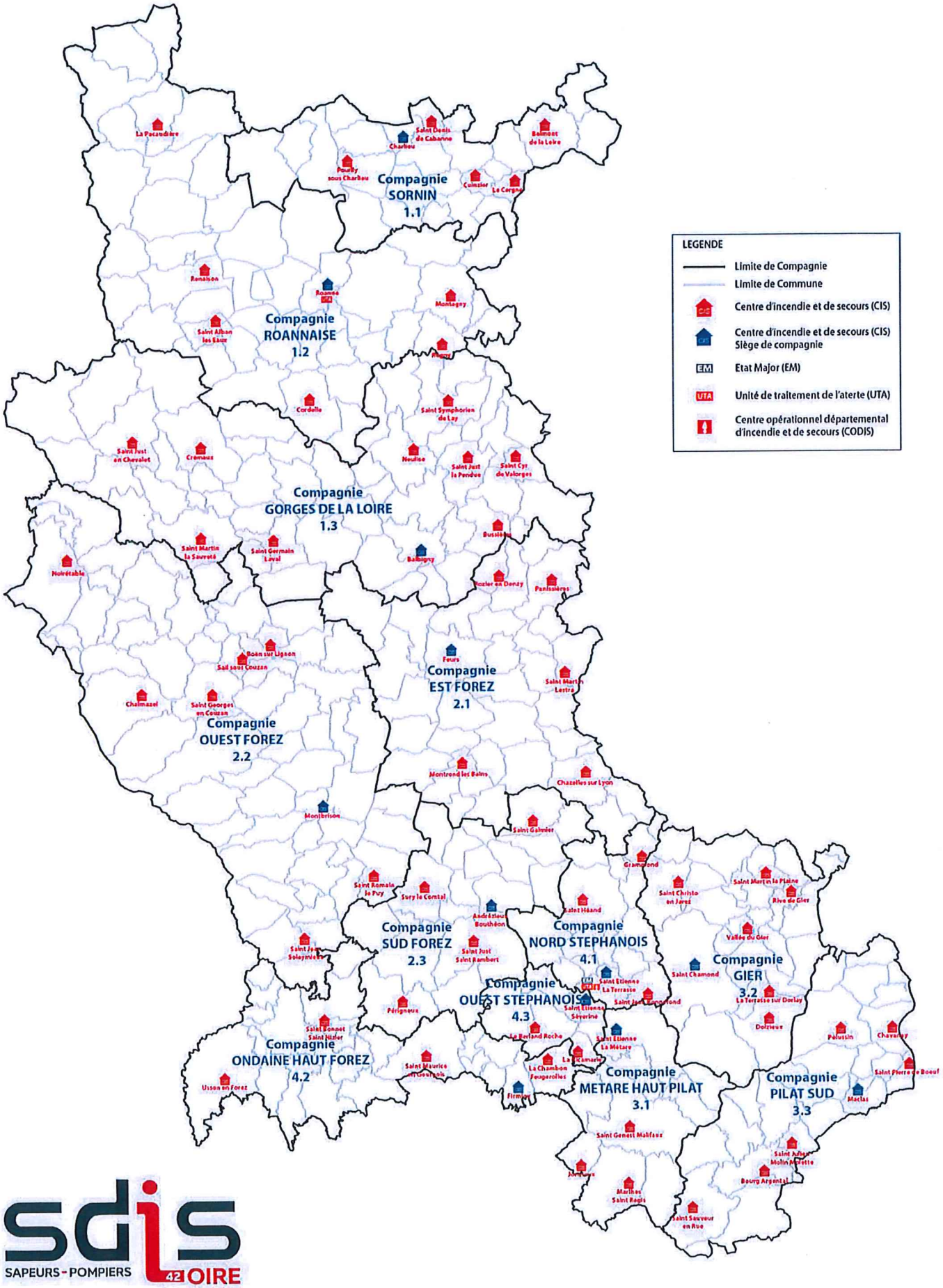

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

Annexe 2 : Les contributions de 2002 à 2020 - département, communes et EPCI.

	Le département			Les communes et EPCI			Total : le département, les communes et EPCI		
	Montant	Evolution par rapport à N - 1		Montant	Evolution par rapport à N - 1		Montant	Evolution par rapport à N - 1	
Année 2002	**8 546 292 €**	1 029 031 €	13,69%	**27 960 018 €**	1 029 031 €	3,82%	**36 506 310 €**	2 058 062 €	5,97%
Année 2003	**11 166 631 €**	2 620 339 €	30,66%	**28 463 300 €**	503 282 €	1,80%	**39 629 931 €**	3 123 621 €	8,56%
Année 2004	**14 439 292 €**	3 272 661 €	29,31%	**28 975 638 €**	512 338 €	1,80%	**43 414 930 €**	3 784 999 €	9,55%
Année 2005	**18 260 230 €**	3 820 938 €	26,46%	**29 497 199 €**	521 561 €	1,80%	**47 757 429 €**	4 342 499 €	10,00%
Année 2006	**19 985 950 €**	1 725 720 €	9,45%	**29 763 150 €**	265 951 €	0,90%	**49 749 100 €**	1 991 671 €	4,17%
Année 2007	**21 027 994 €**	1 042 044 €	5,21%	**30 298 887 €**	535 737 €	1,80%	**51 326 881 €**	1 577 781 €	3,17%
Année 2008	**22 090 179 €**	1 062 185 €	5,05%	**30 753 370 €**	454 483 €	1,50%	**52 843 549 €**	1 516 668 €	2,95%
Année 2009	**23 045 000 €**	954 821 €	4,32%	**31 368 438 €**	615 068 €	2,00%	**54 413 438 €**	1 569 889 €	2,97%
Année 2010	**24 258 000 €**	1 213 000 €	5,26%	**31 556 657 €**	188 219 €	0,60%	**55 814 657 €**	1 401 219 €	2,58%
Année 2011	**25 007 361 €**	749 361 €	3,09%	**31 793 340 €**	236 683 €	0,75%	**56 800 701 €**	986 044 €	1,77%
Année 2012	**25 532 000 €**	524 639 €	2,10%	**32 063 583 €**	270 243 €	0,85%	**57 595 583 €**	794 882 €	1,40%
Année 2013	**25 795 565 €**	263 565 €	1,03%	**32 352 020 €**	288 437 €	0,90%	**58 147 585 €**	552 002 €	0,96%
Année 2014	**26 219 000 €**	423 435 €	1,64%	**31 752 019 €**	-600 001 €	-1,85%	**57 971 019 €**	-176 566 €	-0,30%
Année 2015	**26 405 000 €**	186 000 €	0,71%	**31 757 074 €**	5 055 €	0,02%	**58 162 074 €**	191 055 €	0,33%
Année 2016	**26 580 000 €**	175 000 €	0,66%	**31 762 380 €**	5 306 €	0,02%	**58 342 380 €**	180 306 €	0,31%
Année 2017	**26 630 000 €**	50 000 €	0,19%	**31 765 588 €**	3 208 €	0,01%	**58 395 588 €**	53 208 €	0,09%
Année 2018	**26 630 000 €**	0 €	0,00%	**31 768 549 €**	2 961 €	0,01%	**58 398 549 €**	2 961 €	0,01%
Année 2019	**26 097 000 €**	-533 000 €	-2,00%	**31 131 860 €**	-636 689 €	-2,00%	**57 228 860 €**	-1 169 689 €	-2,00%
Année 2020 (proposition)	**25 914 321 €**	-182 679 €	-0,70%	**30 882 805 €**	-249 055 €	-0,80%	**56 797 126 €**	-431 734 €	-0,74%

Annexe 3 : Les opérations immobilières réalisées et en cours de réalisation.

	Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de réalisation	Montant des opérations
1	Andrézieux Bouthéon	Construction d'une nouvelle caserne	2018	2 600 000 €
2	Balbigny	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2002	244 000 €
3	Belmont de la Loire	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005 - 2012	230 000 €
4	Bussières	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	296 000 €
5	*Centre départemental d'incendie et de secours*	Acquisition du bâtiment	1998	1 829 388 €
		Travaux d'aménagement du bâtiment	2000 - 2001	4 277 000 €
		Acquisition du terrain d'assiette du bâtiment	2006	453 000 €
		Acquisition de l'aile ouest du bâtiment	2006	700 000 €
		Extension des services techniques (abri à véhicules et école)	*4ème programme immobilier*	*800 000 €*
6	Centre technique du matériel	Agrandissement	2014	530 000 €
7	Centre de traitement de l'alerte	Restructuration	2016	958 000 €
8	Chalmazel	Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	264 000 €
9	Charlieu	Construction d'une nouvelle caserne	2014	1 161 000 €
10	Chavanay	Construction d'une nouvelle caserne	2012	652 000 €
11	Chazelles sur Lyon	Restructuration	2013	279 000 €
		Nouveaux aménagements	2017	90 000 €
12	Cordelle	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	700 000 €
13	Crémeaux	Restructuration	De 2005 à 2010	136 500 €
14	Cuinzier	Restructuration	2017	290 000 €
15	*Feurs*	*Construction d'une nouvelle caserne*	*4ème programme immobilier*	*2 200 000 €*
16	Firminy	Restructuration	2010	514 000 €
		Restructuration	2017	304 000 €
17	*Grammond*	*Restructuration*	*4ème programme immobilier*	*300 000 €*
18	Jonzieux	Construction d'une nouvelle caserne	2016	480 000 €
19	La Ricamarie	Extension	En cours de réalisation	550 000 €
20	*La Terrasse sur Dorlay*	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2008	90 000 €
		Restructuration	*4ème programme immobilier*	*350 000 €*
21	Le Cergne	Restructuration	De 2008 à 2012	116 000 €
		Extension	2017	304 000 €
22	Le Chambon Feugerolles	Restructuration (chambres et toitures)	2002 - 2013	414 000 €
		Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	225 000 €

Annexe 3 : Les opérations immobilières réalisées et en cours de réalisation.

	Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de réalisation	Montant des opérations
23	Maclas	Construction d'une nouvelle caserne	2002	916 000 €
24	Marlhes	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	155 000 €
		Désamiantage et réfection de la toiture	2016	131 000 €
25	Montagny	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005	142 000 €
		Extension	2014	260 000 €
26	Montbrison	Restructuration	2002 - 2012	1 285 000 €
		Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	304 000 €
27	Montrond les Bains	Construction d'une nouvelle caserne	2007	615 000 €
		Agrandissement des garages	2017	120 000 €
28	Neulise	Construction d'une nouvelle caserne	2018	800 000 €
29	Panissières	Restructuration (vestiaires)	2017	132 000 €
30	Pelussin	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	960 000 €
31	Périgneux	Construction d'une nouvelle caserne	2011	601 000 €
32	Pouilly sous Charlieu	Restructuration	De 2005 à 2010	89 000 €
33	Regny	Acquisition de terrains et restructuration	2010	354 000 €
34	Renaison	Construction d'une nouvelle caserne	2002	922 000 €
35	Rive de Gier	Construction d'une nouvelle caserne	2007	3 950 000 €
36	Roanne	Restructuration de l'unité de traitement de l'alerte et des chambres de service	2000	1 305 000 €
		Extension des remises et des locaux	Etudes en cours de réalisation	8 310 000 €
37	*Rozier en Donzy*	*Construction d'une nouvelle caserne*	*4ème programme immobilier*	*900 000 €*
38	Sail sous Couzan	Restructuration	2013	186 000 €
39	Saint Alban les Eaux	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	700 000 €
40	Saint Bonnet Saint Nizier	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005	805 000 €
41	Saint Chamond	Construction d'une nouvelle caserne	2006	4 400 000 €
42	Saint Christo en Jarez	Construction d'une nouvelle caserne	2008	333 000 €
43	Saint Cyr de Valorges	Restructuration	2014	442 000 €
44	Saint Etienne la Métare	Restructuration	2016	3 330 000 €
45	Saint Etienne la Terrasse	Restructuration	2009- 2010	3 461 000 €
46	Saint Etienne Le Berland	Restructuration	2003	168 000 €
		Extension	2014	405 000 €
47	Saint Etienne Séverine	Construction d'une nouvelle caserne	2011	6 037 000 €

Annexe 3 : Les opérations immobilières réalisées et en cours de réalisation.

	Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de réalisation	Montant des opérations
48	Saint Galmier	Construction d'une nouvelle caserne	2015	827 000 €
49	Saint Genest Malifaux	Aménagements internes	2007 - 2013	132 000 €
50	Saint Georges en Couzan	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2006	164 000 €
51	*Saint Germain Laval*	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	175 000 €
		Construction d'une nouvelle caserne	*4ème programme immobilier*	*1 000 000 €*
52	Saint Héand	Construction d'une nouvelle caserne	2015	866 000 €
53	Saint Jean Bonnefonds	Construction d'une nouvelle caserne	2018	995 000 €
54	Saint Julien Molin Molette	Construction d'une nouvelle caserne	2011	647 000 €
55	Saint Just en Chevalet	Construction d'une nouvelle caserne	2012	669 000 €
56	*Saint Just la Pendue*	Restructuration	2003 - 2013	82 000 €
		Construction d'une nouvelle caserne	*4ème programme immobilier*	*900 000 €*
57	Saint Just Saint Rambert	Construction d'une nouvelle caserne	2012	930 000 €
58	Saint Martin la Sauveté	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	120 000 €
59	Saint Martin Lestra	Construction d'une nouvelle caserne	2008	379 000 €
60	Saint Maurice en Gourgois	Construction d'une nouvelle caserne	2011	544 000 €
61	Saint Pierre de Bœuf	Restructuration et extension	2012	289 000 €
62	Saint Romain le Puy	Restructuration et extension	2009	105 000 €
63	Saint Sauveur en Rue	Construction d'une nouvelle caserne	2016	977 000 €
64	Saint Symphorien de Lay	Restructuration (locaux de vie)	2017	264 000 €
65	Usson en Forez	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2006	335 000 €
66	*Vallée du Gier*	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2003 - 2010	305 000 €
		Construction d'une nouvelle caserne	*4ème programme immobilier*	*1 400 000 €*
	Total			**76 959 888 €**

Annexe 3 : Les opérations immobilières réalisées et en cours de réalisation.

	Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de réalisation	Montant des opérations

Rappel du 4ème programme immobilier

Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de lancement de l'opération	Montant estimatif des opérations
Feurs (centre d'incendie et de secours et compagnie)	Nouvelle construction	2019	2 200 000 €
Grammond (centre d'incendie et de secours)	Restructuration	2021	300 000 €
Montbrison (centre d'incendie et de secours)	Restructuration	2018	500 000 €
Rozier en Donzy (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2021	900 000 €
Saint Germain Laval (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2020	1 000 000 €
Saint Just la Pendue (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2019	900 000 €
Services techniques du SDIS (école et abri)	Agrandissement	2018	800 000 €
La Terrasse sur Dorlay (centre d'incendie et de secours)	Restructuration	2021	350 000 €
Vallée du Gier (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2020	1 400 000 €

Annexe 4 : Tableau d'effectifs, filière sapeurs-pompiers.

		Emplois budgétaires au 01/12/2019	Emplois pourvus au 1/12/2019
Emplois d'officiers	Colonel hors classe	1	1
	Colonel	1	1
	Lieutenant-colonel	9	8
	Commandant	18	17
	Capitaine	30	29
	Sous -Total	**59**	**56**
	Médecin pharmacien classe exceptionnelle	1	1
	Médecin pharmacien hors classe	1	1
	Médecin pharmacien classe normale	1	0
	Sous -Total	**3**	**2**
	Cadre supérieur santé		
	Cadre santé 1ère classe	1	1
	Cadre santé 2ème classe	1	1
	Sous -Total	**2**	**2**
	Infirmier hors classe	2	2
	Infirmier classe supérieure	1	1
	Infirmier classe normale		
	Sous -Total	**3**	**3**
	Lieutenant hors classe	10	10
	Lieutenant première classe	32	20
	Lieutenant deuxième classe	3	3
	Sous -Total	**45**	**33**
	Total officiers	**112**	**96**
Emplois de sous officiers et caporaux	Adjudant	280	280
	Sergent	23	23
	Sous -Total	**303**	**303**
	Caporal-chef	38	38
	Caporal	100	100
	Sous -Total	**138**	**138**
	Total sous-officiers et caporaux	**441**	**441**
		553	**537**

Annexe 4 : Filière administrative (suite).

	Emplois budgétaires au 01/12/2019	Emplois pourvus au 1/12/2019
Attaché hors classe	1	1
Attaché principal	3	3
Attaché	4	2
Sous -Total	**8**	**6**
Rédacteur principal 1ère classe	5	5
Rédacteur principal 2ème classe	1	1
Rédacteur	5	5
Sous -Total	**11**	**11**
Adjoint administratif principal 1ère classe	31	31
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	2
Adjoint administratif	9	9
Sous -Total	**42**	**42**
Total	**61**	**59**

Annexe 4 : Filière technique (suite).

	Emplois budgétaires au 01/12/2019	Emplois pourvus au 1/12/2019
Ingénieur général	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	2	2
Sous -Total	**2**	**2**
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	3	3
Ingénieur	1	0
Sous -Total	**4**	**3**
Technicien principal 1ère classe	7	7
Technicien principal 2ème classe	7	7
Technicien	0	0
Sous -Total	**14**	**14**
Agent de maîtrise principal	3	3
Agent de maîtrise	6	6
Sous-total	**9**	**9**
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	3	3
Adjoint technique	4	4
Sous -Total	**7**	**7**
	36	**35**

Annexe 5 : La structure des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2020.

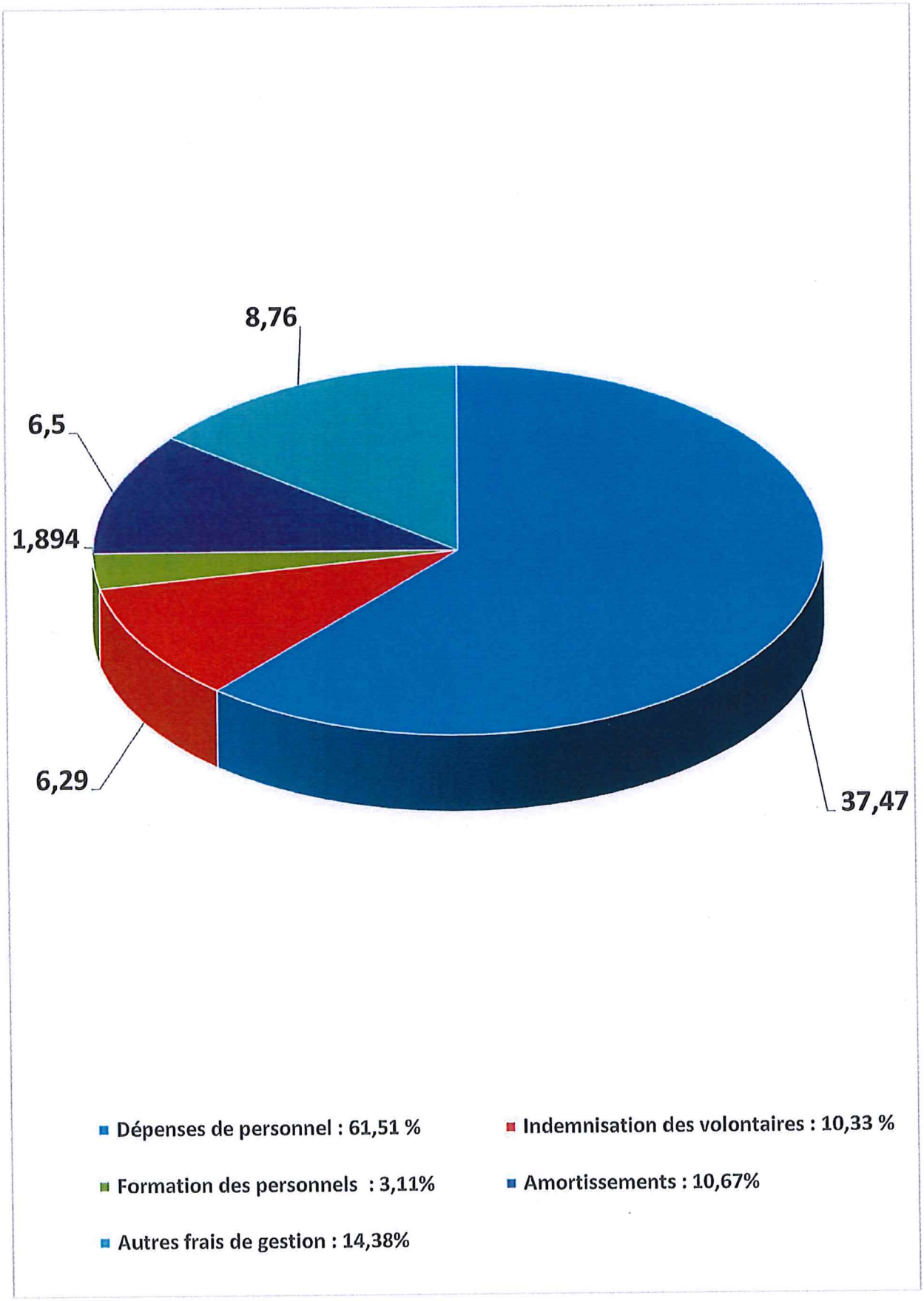

Annexe 6 : L'état de la dette.

Année de la date de début d'exercice	Capital restant dû en début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2016	3 353 338 €	387 778 €	135 941 €	523 719 €	2 965 560 €
2017	2 965 560 €	387 778 €	119 260 €	507 038 €	2 577 782 €
2018	2 577 782 €	287 778 €	104 293 €	392 072 €	2 290 004 €
2019	2 290 004 €	254 445 €	93 028 €	347 473 €	2 035 559 €
2020	2 035 559 €	254 445 €	82 496 €	336 941 €	1 781 114 €
2021	1 781 114 €	254 445 €	71 628 €	326 072 €	1 526 669 €
2022	1 526 669 €	254 445 €	60 849 €	315 294 €	1 272 224 €
2023	1 272 224 €	254 445 €	50 115 €	304 560 €	1 017 779 €
2024	1 017 779 €	254 445 €	39 554 €	293 999 €	763 334 €
2025	763 334 €	254 445 €	28 590 €	283 035 €	508 890 €
2026	508 890 €	352 172 €	17 762 €	369 934 €	156 717 €
2027	156 717 €	156 717 €	4 660 €	161 377 €	0 €
Total de 2020 à 2027		**2 035 559 €**	**355 652 €**	**2 391 211 €**	

Liste des emprunts en cours.

	Date du contrat	Montant emprunté	Durée	Fin du contrat	Taux
Crédit Agricole 2005	2005	3 604 505 €	22 ans	2027	4,70%
Crédit Agricole 2006	*2005*	2 150 000 €	22 ans	2027	3,40%